



**SEMINAIRE REGIONAL SUR LA REGULATION ET LA SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS  
ET DES ACTIVITES LIEES AUX SERVICES DE PAIEMENT ET DE MONNAIE ELECTRONIQUE**

Note de fin de mission

Organisé par AFRITAC Centre du 25 au 29 septembre 2017 à Libreville, Gabon, le séminaire régional a permis, pour la première fois dans la sous-région, de passer en revue globalement les problématiques relatives à la régulation et à la supervision des services de paiement et de monnaie électronique, à l'attention des autorités de supervision bancaire d'Afrique centrale (COBAC et banques centrales du Burundi, de RDC, de Sao Tomé-et-Principe) et d'autres pays (banques centrales des Comores et de Madagascar), également invitées, tout comme la BEAC pour la CEMAC.

Cet événement intervient à point nommé pour les autorités participantes, qui ont besoin de mieux maîtriser les risques induits par l'essor vigoureux des services de paiement en Afrique subsaharienne, souvent appelés improprement « monnaie électronique » dans la sous-région. Certaines d'entre elles sont engagées dans des projets d'élaboration d'un nouveau cadre de régulation et de supervision adapté (COBAC) ou viennent de s'en doter (Burundi), d'autres ont besoin de s'y engager (RDC et Sao Tomé-et-Principe).

Grâce à des présentations d'excellente qualité, assorties de supports détaillés préparés pour la circonstance par un expert chevronné recruté par AFRITAC Centre, le séminaire régional a permis de faire un point complet et pédagogique sur les nombreux aspects sensibles du sujet qui nécessitaient une clarification, notamment : les concepts du paiement, les régimes d'assujettissement des établissements de paiement ou établissements de monnaie électronique, le champ de la supervision (devant couvrir les acteurs et les services de paiement), etc. L'importance de la clarification des rôles et des responsabilités avec la banque centrale, dont la mission devrait être définie de façon spécifique et complémentaire (la sécurité des instruments de paiement) par rapport à l'autorité de supervision bancaire, particulièrement dans la CEMAC, a été mise en exergue.

Par ailleurs, le besoin d'une stratégie de supervision et d'une réglementation prudentielle adaptées à la typologie des risques spécifiques aux établissements et aux services de paiement a été souligné, notamment à l'égard des nouveaux acteurs issus du secteur des télécom et des services technologiquement innovants, tels que le mobile banking, lesquels exposent les systèmes bancaires et financiers à des risques nouveaux, multifformes (fraude et autres risques opérationnels, blanchiment, etc.) et significatifs. L'évolution rapide du secteur requiert un cadre de régulation et de supervision élargi à l'ensemble de services de paiement, ainsi que l'instauration de règles spécifiques de protection des consommateurs, usagers des services de paiement, au moyen notamment du cantonnement des fonds de la clientèle.

En conclusion du séminaire régional, des orientations ont été recommandées aux autorités participantes afin de structurer efficacement leurs dispositifs de régulation et de supervision, en veillant à combiner les objectifs d'inclusion financière et d'intermédiation des opérations de paiement avec l'objectif de maîtrise des risques induits par l'ampleur des flux. À cet égard, outre les points déjà cités, il a notamment été préconisé de (i) clarifier les concepts liés au paiement dans la réglementation, (ii) ne pas multiplier les régimes applicables, (iii) mettre en œuvre des règles d'agrément robustes et exigeantes, (iv) mettre en place une approche de la supervision basée sur les risques ciblant en priorité les nouveaux acteurs assujettis. Au final, les participants ont remis globalement des évaluations très satisfaites du séminaire régional.